Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 85 (1976)
Heft: 1

Artikel: Un long chemin...
Autor: Hürlimann, Hans
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682929

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cette chaîne thérapeutique qui relèvent de la psychiatrie sociale.

CRS: *La fondation envisage-t-elle d'exploiter personnellement des centres de consultation et des ateliers protégés, par exemple?*
Dr Plattner: Non. Toutefois, nous envisageons de rendre accessibles à nos patients des institutions existantes. La consultation des malades psychiques devrait faire partie des consultations ordinaires données par des centres sanitaires; d'une manière générale, il faudrait, dans la mesure du possible, intégrer les malades psychiques dans le domaine médical. De tels centres de consultation polyvalents ont fait leurs preuves à la campagne; un jour par semaine et à tour de rôle l'on y donne des conseils aux mères, aux couples, aux tuberculeux, aux rhumatisants et également à des malades psychiques. En ville, des centres de consultation spécialisés – des policliniques psychiatriques par exemple – sont probablement plus utiles. C'est pourquoi la fondation devrait, par les moyens de l'information, convaincre les autorités et la population de la raison d'être et de la nécessité de telles institutions.
Il convient d'inciter les associations féminines, les organismes confessionnels, les établissements pédagogiques, la presse et la radio à s'occuper d'avantage de ces problèmes, dans le but de réduire les préjugés et de favoriser une meilleure compréhension.

CRS: *Le développement de la psychiatrie sociale sera non seulement très coûteux, mais il nécessitera également l'engagement d'un personnel nombreux. Est-il réalisable à l'heure actuelle?*
Dr Plattner: Ce développement sera en effet coûteux, mais il diminuera à la longue la charge financière des pouvoirs publics. Cet argument devrait suffire à convaincre les autorités et les contribuables. Toutefois, si nous voulons réadapter le mieux possible les patients psychiatriques, c'est non seulement pour des raisons de rentabilité, mais encore pour des motifs de dignité personnelle. La réadaptation professionnelle et sociale du malade psychique en particulier sont étroitement liées. En ce qui concerne les besoins en personnel, le problème est différent. Le développement de l'assistance psychiatrique extra-hospitalière nécessitera un grand nombre de travailleurs sociaux formés en psychiatrie, de directeurs de homes, d'ateliers protégés, de centres d'accueil pour drogués, etc. Notre fondation souhaite précisément promouvoir une meilleure collaboration entre les cliniques et les écoles de travailleurs sociaux. D'ailleurs, il serait utile que le personnel soignant soit mieux informé sur les processus psychiques en général. Chaque patient est en premier lieu un individu motivé par des besoins, des impulsions et des angoisses particulières. Les infirmières et les infirmiers s'occupant de patients «normaux» devraient être mieux familiarisés encore avec les aspects psychiques de l'être malade; ce sera là un enrichissement de leur propre personnalité. Cela dit, revenons aux mesures extra-hospitalières.

CRS: *La fondation envisage-t-elle également d'aborder, outre l'aide hospitalière et extra-hospitalière susmentionnées des questions concernant une politique sociale à l'égard des malades psychiques?*
Dr Plattner: Les milieux intéressés devraient œuvrer en commun pour supprimer par exemple la discrimination. Dans plusieurs pays, de grandes entreprises sont obligées d'engager un certain pourcentage d'invalides, y compris les invalides psychiques.

CRS: *Il reste en tout cas beaucoup à faire dans ce domaine, et nous vous souhaitons plein succès.* *Esther Tschanz*

Adresse:
Dr méd. P. Plattner
3053 Münchenbuchsee
Téléphone 031 86 14 98

*(sociétés d'hygiène mentale)

Un long chemin...

Il est long et difficile le chemin qui a permis de passer de l'asile où les aliénés vivaient derrière des grilles, à l'asile simplement fermé, puis de celui-ci aux hôpitaux psychiatriques partiellement ouverts, pour aboutir enfin aux hôpitaux psychiatriques de jour ou de nuit et à la psychiatrie ambulatoire que nous connaissons aujourd'hui. Ce parcours a suivi l'évolution de la pensée occidentale.
La conception moderne écarte les peurs irréfléchies et les craintes magiques et considère l'aliéné ou le fou d'autrefois comme un vrai malade. Partis d'explications philosophiques ou religieuses des désordres psychiques, nous parvenons depuis quelques dizaines d'années à une conception véritablement médicale ou médico-sociale de la maladie mentale, ce qui a permis de classer les différentes affections psychiques. Les trente premières années de notre siècle virent également l'application de traitements systématiques spécifiques. Mais ce n'est que depuis l'introduction des neuroleptiques, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, que l'aspect des hôpitaux psychiatriques et la vie des malades mentaux ont été profondément transformés. Il paraît presque incroyable que la correction opératoire des malformations cardiaques, un des sommets de la chirurgie contemporaine, ait vu le jour avant que les hôpitaux psychiatriques ne deviennent des cliniques universitaires; mais à l'époque, cela n'a choqué presque personne.
Si les lois relatives aux assurances sociales (loi sur l'assurance-maladie et accidents, loi sur l'assurance-invalidité) ne font aucune distinction entre malades ou invalides physiques et psychiques grâce à la clairvoyance du législateur, il faut bien admettre que leur application provoque des discriminations qui sont toujours défavorables aux malades psychiques, parce que les lésions physiques sont plus compréhensibles, plus directement mesurables, ont davantage éveillé la sympathie du public, parce que les handicapés physiques ont pu créer des associations qui défendent leurs intérêts, ce que les handicapés psychiques n'étaient pas en état de faire eux-mêmes. Dans la vie quotidienne, on a souvent de la peine à reconnaître qu'il faut considérer les personnes atteintes de troubles psychiques comme des malades et les traiter comme tels.
Je ne puis donc que remercier la Croix-Rouge suisse d'avoir ouvert sa revue à l'exposé de ces problèmes. La nouvelle association «Pro mente sana», qui est en voie d'organisation avec le soutien de la Société suisse d'utilité publique et la Société suisse de psychiatrie, a pour but de défendre sur le plan fédéral les intérêts légitimes des malades psychiques, en groupant toutes les sociétés locales ou régionales trop faibles pour faire entendre efficacement leurs voix. Je souhaite très sincèrement qu'elle puisse connaître, à son tour, la faveur du public, afin que ces laissés-pour-compte de notre développement médico-social voient enfin reconnus leurs souffrances, leur isolement, leurs droits, leur besoin d'un meilleur contact avec la société qui les a souvent traumatisés.

Hans Hürlimann,
Conseiller fédéral